



Cowansville

GRANDIR - RAYONNER - PROSPÉRER

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 2 décembre 2025 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur la demande de dérogation mineure concernant le règlement de lotissement, à savoir :

- Demande ayant pour objet de permettre, pour l'immeuble portant le numéro de lot 6 591 987 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis dans le secteur de la rue Albert-Millaire, que l'angle d'intersection entre deux rues soit de 103,12 degrés et 113,94 degrés respectivement, alors que le règlement de lotissement en vigueur prévoit qu'il doit être entre 80 degrés (minimum) et 100 degrés (maximum); puis que le côté extérieur de la courbe d'une rue, vis-à-vis son intersection, soit de 20 mètres, alors que le même règlement prévoit 120 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à cette demande.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 26 novembre 2025.

La greffière,
Julie Lamarche, OMA